



Pour une Europe sociale et indépendante

disons un

NON républicain au projet de traité constitutionnel (1)

Pour fonder son opinion, il faut accéder aux textes de ce traité. Dans ce premier tract, nous vous proposons quelques extraits sur la politique de défense, l'emploi, la politique sociale.

Dans un deuxième tract, nous parlerons des services publics, de la laïcité, de la démocratie...

POLITIQUES SOCIALES : il n'y en a pas d'autres que celles qui sont conformes à la « compétitivité » et aux nécessités de la « libre concurrence non faussée » !!!

Art I-3 : *"L'Union œuvre ... pour une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social..."*
Comment ?

A notre sens, cet article ne veut rien dire. On n'a jamais vu le progrès social résulter du marché. Il ne peut procéder que de politiques volontaristes, totalement absentes du traité.

Art III-209 : *"L'Union et les Etats membres ... ont pour objectif la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail..., a cette fin, [ils] agissent en tenant compte de la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'Union. Ils estiment qu'une telle évolution résultera ... du fonctionnement du marché intérieur, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux..."*

L'harmonisation des politiques sociales vers le haut n'est pas envisagée, ni aucune clause de protection contre toute régression sociale. Ce type d'article est très représentatif de très nombreux textes de ce projet : des objectifs attractifs au début ; quand on passe aux moyens, toutes les actions se réduisent au fonctionnement du marché et au libre jeu de la concurrence. C'est typique de l'escroquerie intellectuelle de ce projet de traité.

Ou encore : **Art III-203 :** *"L'Union ... élabore une stratégie coordonnée de l'emploi et en particulier, promeut une main d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter, ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie..."*

Nous avons là la définition de ce que certains appellent le « salarié kleenex » : un salarié doit être « adaptable » ; si ce n'est pas le cas, il est chômeur. Outre le fait que l'on ne voit pas ce que font ces orientations dans une constitution, on voit bien, par contre, où elles nous mènent.

Dernière minute : ne soyons pas dupes !!! : LES PARTISANS DU « OUI » ONT OBTENU LE REPORT DE LA DISCUSSION DE LA « DIRECTIVE BOLKESTEIN » (VOIR AU VERSO) ; MAIS, QUAND LE PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE DECLARE QU'IL N'EST PAS QUESTION D'ABANDONNER LA LIBERALISATION DES SERVICES NI LES PRINCIPES DE BASE, ALORS NE SOYONS PAS DUPES !!!

EMPLOI : les politiques européennes encourageaient déjà les délocalisations : avec ce projet, elles s'accroîtraient

Mme HUBNER, commissaire européenne :
« ...stopper les délocalisations par des règles artificielles travaillerait contre la compétitivité des entreprises. Ce que nous devons faire, au contraire, c'est faciliter les délocalisations au sein de l'Europe... ».

Le développement de l'emploi ou le développement économique ne font pas partie des objectifs directs de l'Union, et ne sont que des conséquences attendues du principe de base : "le marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée".

EMPLOI : la « libéralisation des services » (directive Bolkestein) s'attaque aux emplois non délocalisés et va aligner nos régimes sociaux sur ceux des nouveaux pays européens

Art. III-144: « ...les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites ... ». La directive "Bolkestein" en tire un principe simple : **les conditions fiscales et sociales applicables à une société de service dans un pays appartenant à l'Union sont celles du pays d'origine de cette société** (actuellement, ce sont les conditions sociales et fiscales du pays où la prestation est opérée qui prévalent). En France, **70% des emplois peuvent relever des « services »**.

Par exemple, une société de service, issue d'un des nouveaux pays européens, pourra décrocher des contrats en France aux conditions sociales et fiscales de leur pays d'origine.

Les lois de la concurrence sont sacrées : elles privilégieront toujours les régimes sociaux les plus défavorables.

Nous voulons, au contraire que l'harmonisation sociale avec les nouveaux pays se fasse par le haut.

POLITIQUE DE DEFENSE : avec ce traité, nos soldats seraient aujourd'hui embourbés en Irak

Art I-41 n°2 : « la politique de l'union ... respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ».

Tout ce qui serait contraire à la politique de l'OTAN (où les Etats-Unis, avec quelques états satellites, disposent de la majorité absolue) **serait interdit.**

NOUS VOULONS, au contraire, un monde multipolaire, où **l'Europe mènerait SA PROPRE politique**, comme la France et l'Allemagne l'ont fait dans le cas de l'Irak.

J-P Chevènement : « avec ce traité, la France sera mise en minorité sur tout. C'est une machine à se faire botter le cul »

Rejoignez la gauche républicaine :

- Je soutiens la position du MRC et le non au traité constitutionnel
- Je souhaite prendre contact avec le MRC

Nom, prénom:.....

N° rue..... Code Postal..... Ville.....

Tel. :.....adr. internet

A retourner à MRC 93 - BP 21 - 93400 Saint-Ouen

Mail : lenon.republicain93@wanadoo.fr

